

deuxième de vignette et de sonpi, M. de Jourdard appartenait à cette catégorie de capitaines de vaisseau qui sont destinés à porter les épaves, d'officier général; au reste, il avait fait ses preuves en commandant une division navale dans l'Océan Pacifique, et c'est sa brillante influence sur le gouvernement du Brésil qui avait obtenu pour lui le rétablissement de l'ordre et de la bonne harmonie à Bahia.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

(Télégraphes extraits du Courrier de Jan. Fournier.)

FRANCE.

Paris, 18 décembre. — L'Assemblée a décidé aujourd'hui de s'ajourner jusqu'au 6 janvier. M. Brunet a demandé que les droits sur les matières premières ne figurassent que pour moins de son budget de 1873. M. Dufaure a combattu cette proposition, comme tendant à annuler un vote précédemment émis par la chambre.

Paris, 19 décembre. — L'Assemblée a répondu, par un vote de 461 contre 158, la proposition Brunet, relative à l'impôt sur les matières premières. L'urgence a été votée sur la proposition d'approprier 300,000 francs en secours aux victimes des dernières inondations.

Paris, 20 décembre. — L'Assemblée a voté à l'unanimité le budget des dépenses pour 1873, tel qu'il a été présenté par le ministre des finances. La commission des trente a nommé deux sous-commissions qui s'occuperont séparément. Les membres de la commission expriment le plus grand désir d'arriver à un arrangement avec le gouvernement. Déjà la commission approuve la théorie d'une seconde chambre, mais elle attend de connaître le plan du gouvernement pour discuter la question en détail. La première question dont elle s'occupera sera celle relative au droit de veto.

Paris, 21 décembre. — Avant de s'ajourner, l'Assemblée a finalement voté la loi qui restitue aux princes d'Orléans leurs biens confisqués. — M. Thiers et sa famille quittent Versailles demain pour revenir à Paris.

Paris, 26 décembre. — M. Thiers a reçu hier au palais de l'Élysée l'ambassadeur japonais.

Paris, 28 décembre. — La sous-commission de la commission des trente a discuté hier la proposition de M. Barthe, député républicain, pour la formation d'un corps législatif séparé, choisi dans l'Assemblée actuelle, lequel exercerait le droit de veto contre le projet. La commission a aussi discuté les différents modes proposés pour former une seconde Chambre. Après une discussion sans résultat qui a duré trois heures, la séance a été renvoyée à vendredi. Les membres de l'une des sous-commissions ont fait aujourd'hui une visite au palais de la Chambre des députés, pour s'entretenir avec le président de la commission sur les réformes constitutionnelles, mais on ne s'est fait de part et d'autre aucune concession. Le Président a insisté sur la nécessité d'une seconde Chambre, mais il n'a fait directement aucune proposition.

Paris, 31 décembre. — M. Rivière a fait un rapport officiel au Président concernant l'interrogatoire préliminaire du procès Bazaine; 220 témoins ont été entendus, sur lesquels 149 ont été reconnus pour paraître en cour lorsqu'on jugera le maréchal.

Paris, 1^{er} janvier. — La réception annuelle du jour de l'an a eu lieu à Versailles. Le Président a reçu d'abord le corps diplomatique. Il n'y a pas eu de discours. M. Thiers a échangé quelques paroles avec chaque ministre. L'Assemblée nationale s'est présentée ensuite. Les députés de toutes les opinions ont été reçus cordialement.

Paris, 4 janvier. — Le comité d'Arras donne à droit de veto à M. Thiers et à un nombre d'autres personnages de distinction.

Paris, 6 janvier. — L'Assemblée s'est réunie aujourd'hui. La séance n'a pas été importante. Le traité de commerce entre la France et l'Angleterre a été signé définitivement samedi par les représentants des deux gouvernements. Il n'a pas été la sanction des Chambres.

Paris, 7 janvier. — M. Belinlet a donné aujourd'hui à l'Assemblée qui lui présentait une interpellation concernant la démission du comte de Bourgoing, ambassadeur près du Saint-Père. Le jour de la discussion a été désigné à cause de l'indisposition du ministre des affaires étrangères. M. Thiers et le sous-comité des trente se sont entendus pour précéder les occasions dans lesquelles le Président pourra prendre part aux discussions de l'Assemblée.

Versailles, 8 janvier. — L'Assemblée discute ce soir le projet de loi émanant du conseil supérieur de l'instruction. Les députés de la gauche ont fait une vigoureuse attaque contre ce qu'ils appellent la composition réactionnaire du conseil, qui, disent-ils, a été formé de cléricaux qui repoussent tout patriotiquement leurs instructions de Rome. Ces expressions ont produit une explosion qui a provoqué un ajournement. M. Dupanloup prendra demain la parole.

Paris, 10 janvier. — La discussion du projet de loi sur l'instruction publique a continué ce soir à l'Assemblée. M. Dupanloup a parlé longuement. Il a été interrompu par une altercation entre M. Laurent Pichat et M. Bismarck. M. Thiers et le comité des trente sont tombés d'accord sur un projet qui permet au Président de prendre la parole à l'Assemblée dans certaines occasions spéciales, et qui lui donne un droit de veto restreint. D'autres bases de réconciliation ont été également réglées. Le contre-projet vient de se diviser, à l'occasion de l'élection d'un président de cette fraction de l'Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui. La majorité n'en a pas été retirée et ralliée au centre droit.

Paris, 11 janvier. — Le Journal officiel annonce la nomination de M. de Courcelles comme ambassadeur au Vatican, en remplacement de M. de Bourgoing, démissionnaire.

Paris, 12 janvier. — Les membres de la gauche qui sont séparés du centre gauche la semaine dernière ne se joindront pas à la droite comme cela avait été dit; ils formeront à l'Assemblée un groupe qui prendra le titre de républicains conservateurs.

Paris, 13 janvier. — Le comité des trente s'est réuni à Versailles. Le rapport de la sous-commission a été lu. Il propose l'adoption du décret suivant par l'Assemblée nationale :

« Attendu que l'Assemblée a réservé le pouvoir continuant, elle décide :

« 1^{er} Le Président de la République communiquera avec l'Assemblée par message; néanmoins il pourra être entendu après qu'il aura fait connaître par message son intention de parler. A la fin de

son discours le débat sera ajourné jusqu'à la séance suivante, afin qu'un vote ne puisse avoir lieu tant que le Président est dans l'Assemblée; »

« 2^e Le Président ne promulguera toutes les lois déclarées urgentes trois jours après leur adoption, ou bien il doit demander une nouvelle discussion; toutes les lois non déclarées urgentes devront être promulguées dans le délai d'un mois après leur adoption; il pourra en suspendre la troisième lecture pendant un mois; »

« 3^e Après la dissolution de la présente Assemblée, ses pouvoirs seront dévolus aux deux Chambres. »

Le rapport continuait aussi que l'Assemblée charge le comité des trente de préparer une loi électorale et une loi défendant les pouvoirs de la seconde Chambre. M. Thiers a examiné son mécontentement d'une portion de ce rapport. Il dit que les pouvoirs qui lui sont accordés sont insuffisants. Il se plaint des formalités excessives auxquelles il aura à se conformer avant de pouvoir parler à l'Assemblée. Il demande qu'en cas de dissolution de l'Assemblée, le pouvoir executif soit prorogé pendant six semaines après la dissolution. Sur les autres points il est d'accord avec les conclusions du rapport.

Paris, 20 janvier. — À l'Assemblée, la droite a présenté aujourd'hui une motion concernant la circulaire de M. Jules Simon sur l'instruction publique. M. Brunet et M. Jaurès ont attaqué le ministre, qui a défendu avec beaucoup de succès ses opinions sur l'éducation. Une question de priorité s'est ensuite élevée à propos de la motion de M. Christophe, présentée il y a quelque temps déjà et approuvée par la chambre en question. Cette dernière motion a été déclarée avoir la priorité par un vote de 335 contre 303. Lorsque la motion a été mise aux voix, toute la droite s'est abstenue de voter; le vote fut déclaré nul pour manque de quorum. La séance a été levée presque aussitôt après. La motion Christophe viendra de nouveau à la séance de demain.

Paris, 21 janvier. — Une discussion orageuse a eu lieu à l'Assemblée aujourd'hui. La motion de M. Christophe approuvant la circulaire du ministre de l'instruction publique a été adoptée par 420 voix contre 35. La droite s'est abstenue de voter. Le vote a été déclaré valide.

ITALIE.

Rome, 21 décembre. — Le projet de loi sur l'armée soumis aujourd'hui au parlement établit le service militaire obligatoire pour tous les Italiens de 18 à 40 ans.

Rome, 23 décembre. — Un consistoire auquel assistaient 22 cardinaux a été tenu aujourd'hui. Le pape a délivré une allocation dans laquelle il dit que l'Eglise est toujours mécontente. Il en donne pour preuve les impôts énormes que le gouvernement italien fait payer sur les propriétés de l'Eglise et l'obligation qu'il s'est donnée les prêtres de servir dans l'armée. Il a protesté contre le projet de loi présenté aux Chambres pour la suppression des ordres religieux, et a réprimandé les députés pour la propriété qu'ils ont eue d'après cette loi. Il a dénoncé la politique du gouvernement allemand contre le clergé. L'allocation finit en protestant contre la loi de dotation du clergé récemment votée en Espagne et en condamnant le schisme arménien.

Rome, 26 décembre. — Le comte de Bourgoing, ambassadeur français auprès de la cour pontificale, a donné sa démission.

Rome, 30 décembre. — Le chargé d'affaires allemand a informé le cardinal Antonelli, la semaine dernière, qu'il avait reçu l'autorisation de prendre un congé illimité; depuis il a écrit au cardinal de Berlin auprès du pape.

Rome, 2 janvier. — Le pape en recevant hier la garde palatine, a fait allusion aux persécutions de l'Eglise.

Rome, 6 janvier. — Une grande députation de catholiques d'Irlande a rendu visite au pape aujourd'hui. Elle a présenté une adresse remerciant Sa Sainteté des lettres érites par l'Archevêque, et lui présentant une contribution au don de saint Pierre. Le pape en répondant a déclaré l'ingratitude des papes qui permettent que l'Eglise soit spoliée. Il fit une exception en faveur du peuple irlandais, qui, à l'occasion de son attachement à l'Eglise, il conclut en donnant sa bénédiction apostolique à l'Irlande.

Rome, 15 janvier. — Le pape a reçu un grand nombre de visiteurs, parmi lesquels se trouvaient des ecclésiastiques allemands. Il leur a adressé la parole, se plaignant des mauvais traitements que les pouvoirs européens infligent à l'Eglise; il a terminé en disant : « Les gouvernements frappent l'Eglise, qui souffre comme a souffert le Christ. C'est le devoir des gouvernements de défendre l'Eglise; au lieu de cela, ils cherchent à la détruire, et avec elle la morale. »

Rome, 16 janvier. — Le Sénat a approuvé le projet de loi défendant l'enseignement théologique dans les écoles publiques. — Le pape a dit à des visiteurs que l'un venait de découvrir les corps des apôtres Philippe et Jean dans l'église des Apôtres.

Rome, 20 janvier. — A la chambre des députés, un membre a demandé que des mesures soient prises pour empêcher les émissaires italiens contre les exactions et les fraudes perpétrées par les compagnies américaines d'émigration. Le ministre Visconti a répondu que le gouvernement s'était déjà occupé de cette affaire et qu'il espérait mettre fin aux abus signalés. Un pénitencier de l'Uruguay est attendu ici; il a pour mission de régler une affaire financière existant entre lui et l'Italie depuis de longues années.

SUISSE.

Berne, 27 décembre. — Les relations diplomatiques entre la Suisse et le Vatican sont rompues. La légation de Lucerne sera probablement abolie, le chargé d'affaires et les attachés ayant été rappelés.

Berne, 8 janvier. — Le conseil fédéral suisse a menacé de prendre des mesures énergiques contre le canton du Valais, parce que des jésuites ont été tolérés dans les écoles publiques de ce canton.

ALLEMAGNE.

Berlin, 22 décembre. — La Gazette de Spécier explique comme un acte d'administration intérieure, dépourvue de toute raison d'ordre politique, le décret qui a supprimé sur les lignes de chemins de fer le tarif à prix réduit pour les émigrants. Elle dit que la presse américaine a exagéré l'importance et dénature la signification de cette mesure, et l'engage à user de son influence pour faire arriver à une exécution satisfaisante les négociations du traité d'émigration que les États-Unis, et non l'Allemagne, font traîner en longueur depuis des années.

Berlin, 23 décembre. — La Gazette de la Croix publie le décret

impératrice ont été adressés à M. de Bismarck : « Je vous relève de vos fonctions de président du conseil des ministres. Vous resterez président des affaires étrangères de l'empire, et vous avez le droit de voter dans le conseil des ministres. » L'intermédiaire du président du conseil des ministres.

Berlin, 20 décembre. — Après le 1^{er} janvier, les personnes entrant en Allemagne par la frontière française ne s'ont pas plus tenues de se présenter d'office aux bureaux de l'empire, et vous avez le droit de voter dans le conseil des ministres. L'intermédiaire du président du conseil des ministres.

Berlin, 20 décembre. — Les journaux de Königsberg et de Posen ont été menacés de confiscation si l'on publiait des articles en faveur du pape et contre l'Allemagne.

Berlin, 1^{er} janvier. — On a commencé des journaux contre les journaux de la capitale et des provinces qui ont publié l'écrite allocation du pape. Cette mesure causa de l'émotion dans tout l'empire. Le général Von Roon a été nommé officiellement président du conseil des ministres.

Berlin, 3 janvier. — L'empereur vient de conférer à Bismarck l'ordre de l'Étoile Noire.

Berlin, 4 janvier. — L'empereur a décidé que le général Von Roon, qui a succédé à M. de Bismarck comme président du conseil des ministres, conserverait la direction du ministère de la guerre, et que le général Von Kamke coopérerait avec lui dans l'exercice de ses fonctions.

Berlin, 6 janvier. — Le ministère a approuvé les articles du projet de loi qui règle l'autorité du clergé supérieur sur le bas clergé et qui permettrait aux nominations ecclésiastiques.

Berlin, 6 janvier. — Aujourd'hui un nouveau signé d'un grand nombre de membres a été présenté à la Diète prussienne, demandant en vertu de quelle autorité des journaux ont été poursuivis pour avoir publié l'allocution du pape. A la même séance, Von Roon a expliqué que c'était sur le désir spécialement exprimé par l'empereur qu'il avait consenti à rester ministre de la guerre.

Berlin, 10 janvier. — Aujourd'hui à la Diète, le ministre de l'intérieur, répondant à l'interpellation d'hier, a dit que les poursuites contre les journaux étaient parties du ministère des affaires étrangères. Le but était d'obtenir une décision judiciaire pour savoir si les journaux étaient ou non poursuivis comme colporteurs d'articles étrangers. L'interpellation pouvait être considérée comme un succès, mais la Diète n'a rien décidé.

Berlin, 12 janvier. — Le Post, dans un article émanant de source officielle, dit que la proclamation du dogme de l'infalibilité a créé une nouvelle secte catholique dont les membres doivent être traités de la même façon que les membres des autres sectes religieuses.

Berlin, 13 janvier. — La Gazette de la Croix continue aujourd'hui un article très hostile contre l'Angleterre. Il considère l'invasion de Khiva par la Russie, les négociations de la Prusse avec la Portugal pour l'acquisition de la baie de Belgo et les musées prises aux États-Unis envers les îles Sandwich comme autant d'attaques contre le prestige de l'Angleterre. L'article traite la Russie et les États-Unis en termes amicaux, et insinue que ces pouvoirs alliés avec l'Allemagne pourraient se partager le monde.

ESPAGNE.

Madrid, 18 décembre. — M. Zorrilla a déclaré hier à la Chambre basse que le gouvernement se proposait de présenter un projet de loi pour l'abolition de l'esclavage à Porto Rico. Il a aussi annoncé l'expulsion de l'interpellation carliste. La Chambre, par un vote de 192 contre 6, a approuvé ces déclarations. Les républicains aux Cortes ont décidé de ne s'occuper au gouvernement un vote de confiance que si le décret de la manière non équivoque en faveur de l'abolition immédiate de l'esclavage dans les colonies.

Madrid, 20 décembre. — Les ministres des finances, des travaux publics et des colonies ont donné leur démission. Señor Echagay est nommé ministre des finances, Becerra aux travaux publics et Masquera ministre des colonies. La séance des Cortes d'hier a été suspendue en raison de la crise.

Madrid, 21 décembre. — Le Sénat a définitivement approuvé la loi de dissolution du clergé.

Madrid, 23 décembre. — Zorrilla a annoncé hier au Sénat qu'un projet de loi serait présenté pour l'abolition de l'esclavage à Porto Rico et qu'une réforme ne serait faite dans le gouvernement de Cuba tant qu'il y aura eu insurgés dans l'île. L'empire entier a été converti ; les titres seront émis au taux de 81.

Madrid, 24 décembre. — Le gouvernement a reçu des dépêches annonçant la défection de diverses bandes de carlistes par les troupes dans les provinces. Du côté de Miricé, une bande républicaine sous Calvoet a été surprise et dispersée.

Madrid, 25 décembre. — On a lu hier aux Cortes les résolutions pour l'abolition de l'esclavage à Porto Rico. Elles portent que tous les esclaves seront libérés quatre mois après la vote de la loi. Les propriétaires d'esclaves seront indemnisés. Cependant, si les esclaves ne sont pas libérés par des applications immédiates. Après la lecture, le gouvernement a encore déclaré que les réformes étaient accomplies dans l'île de Cuba à cause de l'insurrection.

Madrid, 31 décembre. — Zorrilla, président du conseil, dans un discours prononcé hier, a dit que le gouvernement se soumettrait aux interventions des puissances étrangères dans les réformes proposées pour les colonies espagnoles.

Madrid, 2 janvier. — Les municipalités de la Navarre lèvent des volontaires pour combattre les bandes carlistes qui parcourent le pays.

Paris, 6 janvier. — La Gazette de France rapporte que don Alfonso est entré en Catalogne samedi. Sept mille carlistes sont concentrés dans la province d'Olot. Les insurgés se disposent à une campagne vigoureuse.

Madrid, 7 janvier. — Les carlistes ont envahi les rails du chemin de fer entre Miranda et Bilbao et entre Alcaná et Pamplona. Ils ont aussi incendié une gare au pétrole et fait prisonniers les employés du chemin de fer. La ligne du nord de l'Espagne a suspendu ses trajets.

Madrid, 9 décembre. — Le général Moriones est nommé commandant en chef des forces qui opèrent dans le nord de la province de Bilbao.

Madrid, 11 janvier. — On annonce officiellement que le chef carliste Freylos, et Palcos, un influent fédéraliste, ont été tués par les

troupes du gouvernement. Le bruit de la mort du chef carliste Castillo est confirmé.

Madrid, 12 janvier. — Une grande démonstration populaire a été faite hier en faveur des réformes politiques proposées par Porto Rico et pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies espagnoles. Les carlistes continuent à se montrer dans les provinces du nord, mais les populations forment des bandes de volontaires pour les combattre. Le roi a signé une concession à une compagnie espagnole qui se propose d'établir un télégraphe de Cadix à Cuba par les Canaries et Tenerife.

Madrid, 13 janvier. — Les renforts pour l'armée de Cuba viennent de partir. Ils sont munis, couverts de nombreuses signatures. S'opposent aux réformes proposées à Porto Rico, vient de paraître. Ce manifeste demande la libération graduelle des esclaves et s'oppose formellement à la politique du gouvernement dans les Antilles.

Madrid, 13 janvier. — Les Cortes se sont réunis aujourd'hui. M. Sala a demandé au gouvernement s'il était vrai que des notes diplomatiques avaient été échangées entre l'Espagne et les États-Unis au sujet de l'esclavage. M. Zorrilla, président du conseil, a répondu qu'il était heureux de saisir cette occasion pour donner un démenti formel à ces suppositions. Il n'y a eu aucune communication échangée à ce sujet. Le gouvernement agit depuis en propre inspiration ; aucun pouvoir étranger n'a exercé de pression sur sa détermination. Don Carlos est arrivé à Rio, village impérial dans le département des Landes.

Madrid, 16 janvier. — Des avis des provinces du nord annoncent que les insurgés carlistes se conduisent avec le plus grand cruauté envers les habitants qui ne veulent pas se joindre à eux. Des centaines de jeunes gens ont été forcés par la violence de se mettre dans les rangs des insurgés.

Madrid, 18 janvier. — Une bande de carlistes a brûlé hier quelques maisons de la station d'Ercani sur le chemin de fer du Nord, après avoir tué un aiguilleur. Ils ont pris la fuite, poursuivis de près par les volontaires. Les exes des carlistes irritent les libéraux ; les forces du gouvernement montrent une grande activité contre les insurgés.

MALADIE, MORT ET FUNÉRAILLES DE NAPOLÉON III.

Londres, 4 janvier. — L'ex-empereur Napoléon souffre de la pierre. Jeudi il a subi l'opération, qui a parfaitement réussi.

Londres, 5 janvier. — Napoléon a été plus agité la nuit dernière. Ses médecins sont satisfaits du résultat de l'opération, cependant il est probable qu'il se verra obligé d'en pratiquer une seconde.

Londres, 6 janvier. — Napoléon a subi une seconde opération aujourd'hui ; le résultat est favorable.

Londres, 7 janvier. — L'état de Napoléon s'améliore. Ses souffrances ont diminué. Il est considéré comme hors de danger. Cependant, le 8 janvier, une dépêche de Ghistelhorst, datée de 3 heures de l'après-midi, dit que l'état de Napoléon est des plus graves. — *Minist.* Une dépêche du Ghistelhorst de ce soir dit que les souffrances de Napoléon sont allées, mais qu'il les supporte avec patience.

Londres, 9 janvier. — Napoléon est mort aujourd'hui à 10 heures 45 minutes. Le bulletin suivant, signé par les médecins qui l'ont soigné pendant ses derniers moments, vient d'être publié :

« L'ex-empereur Napoléon a donné profondément la nuit dernière, comme la nuit précédente, et la matin ses médecins devaient de pratiquer une nouvelle opération aujourd'hui à midi. Au moment où la consultation avait lieu, le point du malade était fort et régulier (81 battements par minute) ; à 10 heures 25 minutes, les symptômes de l'agonie apparurent. Les pulsations du cœur cessèrent soudainement, et la vie s'est éteinte à 10 heures 45 minutes. — Signé : H. Thompson, Canouet, Corvisart, C. Drakeford. »

Londres, 10 janvier. — On a fait hier soir l'autopsie du corps de Napoléon. Les médecins ont reconnu que la cause immédiate de la mort était une interruption de la circulation du sang. Le ventre était mou et les reins adoucis. Les autres organes étaient sains, mais la mort n'était causée que par une question de temps.

Londres, 11 janvier. — Le corps de Napoléon a été embaumé.

Londres, 12 janvier. — Le corps de l'ex-empereur sera exposé mardi à l'entrée de la chapelle catholique, mais le public ne sera pas admis à le voir. — On croit que la mort de Napoléon est due à l'effet du chloroforme qui lui avait été administré pour calmer ses souffrances.

Londres, 13 janvier. — L'uniforme de maréchal qui couvre le corps de Napoléon est celui qui lui portait à Sedan. Les arrangements pour les funérailles sont complétés. Les restes mortels seront conduits à la chapelle catholique. L'état de santé de l'ex-impératrice Eugénie l'empêchera d'assister aux funérailles. L'ex-prince impérial suivra le cortège ; ensuite viendront les membres de la famille Bonaparte, le prince de Galles, les membres du corps diplomatique, l'archevêque, les officiers qui étaient attachés à la maison de Napoléon III et ses amis de la famille. Les dames se rendront à la chapelle avant l'arrivée du corps. Le cortège sera un cortège de grande simplicité.

Londres, 14 janvier. — Les restes de Napoléon seront exposés jusqu'à l'heure où commenceront les cérémonies funéraires. Le public a été admis hier à midi dans la chapelle. A minuit dix mille personnes avaient passé auprès du cercueil, appartenant à la France de Galles et le duc d'Edinburgh. M. Thiers a permis à l'archevêque de Canterbury, au maréchal Bismarck, au duc de Prusse et au général Frossard de se rendre à Ghistelhorst pour assister aux funérailles. La même permission a été refusée à deux majors en activité de service. Le cortège est parti à onze heures dans l'ordre suivant : un homme portant le drapeau tricolore ; une disposition d'ouvriers du Port ; le chapelain de la famille portant la croix ; le catafalque traîné par huit chevaux, et les participants au nombre de huit cents.

Londres, 15 janvier. — Il n'y a pas eu de sermon à la chapelle catholique. L'évêque de Southwark a chanté la messe de Requiem, assisté de P. Goddard et des aumôniers des Tuileries pendant la messe. Le corps a été déposé à la sacristie, convertie en chapelle ardente, jusqu'à ce qu'il lui soit donné une sépulture définitive.

On lit dans le *Courrier de San Francisco* : « Les dix-huit cents consultants étrangers de notre ville étaient hier à demi-nuit en état de deuil pour la mort du roi des îles Sandwich Kamehameha IV. Les chambres hawaïennes doivent se réunir le 5 janvier pour nommer un successeur au roi défunt. »

